



JEU-CONCOURS FRANCE-SUISSE Instagram

1. Organisateur et durée du jeu-concours

La Ligue de Football de Normandie, dont le siège social est situé au 19, rue Paul Doumer – 14100 LISIEUX (ci-après l' « Organisateur ») souhaite organiser un jeu-concours intitulé « Jeu-concours France Suisse Instagram » dont les gagnants seront désignés dans les conditions définies ci-après.

Le jeu-concours se déroulera du Dimanche 15 octobre 2020 12h00 au Lundi 16 novembre 2020 20h00 (date et heure française de participation faisant foi).

2. Conditions de participation au jeu-concours

- 2.1. Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée d'au moins 13 ans, licenciée ou non de la F.F.F.
- 2.2. Le Participant mineur doit, préalablement à sa participation, obtenir une autorisation parentale ou de son représentant légal.
- 2.3. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement (le « Règlement ») disponible sur le site internet de la Ligue de Football de Normandie : <https://normandie.fff.fr/documents/?cid=30>
- 2.4. Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne. La participation au jeu concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante.
- 2.5. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraîne la nullité de la participation du Participant.
- 2.6. Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

3. Principe du jeu-concours et modalités de participation

Le jeu se déroule exclusivement sur le compte Instagram de la Ligue de Football de Normandie et sur la publication annonçant ledit jeu-concours.

Pour valider sa participation, le Participant doit :

- Mettre en commentaire de la publication, le pronostic du score à la fin du temps réglementaire et identifier une autre personne.



4. Désignation du gagnant

Le vainqueur du jeu concours est le Participant qui aura pronostiqué le bon résultat du match France Suisse Espoirs.

En cas d'égalité entre plusieurs Participants, un tirage au sort aura lieu mardi 17 novembre 2020 à 10h00 au siège de la Ligue de Football de Normandie.

Le vainqueur sera annoncé sur Instagram et sur la publication d'origine du jeu concours sur le site internet de la Ligue de Football de Normandie.

5. Dotation

La dotation du jeu-concours est la suivante :

Deux ensembles de Coupe de France (Maillot, short, chaussettes) de l'édition 2020/2021.

6. Remise de la dotation

A l'issue du jeu concours et d'un éventuel tirage au sort, l'Organisateur s'engage à prendre contact avec le gagnant dans les plus brefs délais sur Instagram, via la messagerie privée.

La dotation sera à venir chercher au siège de la Ligue ou, en cas d'impossibilité pour le gagnant de se rendre dans les locaux, envoyée au domicile du gagnant.

7. Gratuité de la participation

La participation se faisant sur Instagram sur une base de gratuité ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès à internet est contracté pour le compte de l'internaute et pour son usage en général.

8. Utilisation des données personnelles du Participant

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général sur la Protection des Données), les Participants au jeu-concours bénéficient auprès de l'Organisateur, d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles. Les informations personnelles des Participants sont collectées par l'Organisateur uniquement à des fins de suivi du jeu-concours, et sont indispensables pour participer à celle-ci.

9. Responsabilité

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement.

L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours. Par ailleurs, l'Organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le Site et

adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit conformément aux dispositions de l'article 10 ci-dessous. L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes. L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ ou utilisateur. L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

10. Accessibilité du Règlement

Le Règlement peut être consulté librement sur le site internet de la Ligue de Football de Normandie à l'adresse : <https://normandie.fff.fr/documents/?cid=30>.

11. Loi applicable

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu-concours les soumet à la loi française